



PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze le neuf novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur EUVERTE Michel, Maire,

Etaient présents : Michel EUVERTE / Yvan HARDIVILLEZ / Stéphane HAUDECOEUR / Marielle ERNOULT / Jean-Michel MAZET / Laurent TARASSI / Martine WACHEUX / Jean-Claude HUBERT / Jean-Luc WACHEUX / Alicia CONTINI / Marc PIANT / Fernande BELDAME / Brigitte DUBOIS-LOMBART / Frédéric BETHENCOURT / Eric MÜLLER / Constance VAGANAY / François LOMBART / Alain BLANCHARD / Claude DOFFEMOND BOUWYN / Brigitte BAYARD / Pascal DERAYE.

Etaient absents excusés : Pascale RIBOUILLARD (pouvoir à Marielle ERNOULT) / Ana MENDES (pouvoir à Michel EUVERTE) / Sylvie POYE (pouvoir à Stéphane HAUDECOEUR) / Angéline FONTAINE (pouvoir à Yvan HARDIVILLEZ) / Guy MICHALON / Rachel GERTHOFFERT

Secrétaire de séance : Frédéric BETHENCOURT

En exercice : 27	Présents : 21	Votants : 25	Procurations : 4
------------------	---------------	--------------	------------------

Monsieur EUVERTE informe le conseil qu'il était nécessaire d'assurer cette séance pour délibérer sur l'instauration du régime des astreintes et des permanences communales. Il ajoute qu'un prochain conseil municipal se tiendra en décembre.

Monsieur BLANCHARD explique que les réunions du conseil municipal devraient se tenir de manière plus régulière afin d'éviter des ordres du jour trop chargés. Monsieur EUVERTE répond que cela dépend de la prise de parole des uns et des autres.

Monsieur DERAYE souhaite savoir si la notification de préemption a été apportée à la propriétaire du 20 quai d'Aval. Monsieur EUVERTE confirme ce point.

Approbation du procès-verbal du 5 octobre 2015

Monsieur EUVERTE apporte une précision concernant le propriétaire du 19 rue du Dernier Bourguignon, il s'agit de Monsieur CHAMPION.

Madame DOFFEMOND-BOUWYN aimerait qu'on lui donne les éléments concernant les travaux de la cour maternelle Jean Macé. Monsieur HARDIVILLEZ explique que la dépense est relativement importante par rapport à la réalité des travaux. Il ajoute que la consultation n'a pas donné satisfaction et qu'il est nécessaire de trouver une solution plus rationnelle car il s'agit d'un terrain particulier.

Monsieur DERAYE souhaiterait savoir si la municipalité a obtenu réponse de la demande de subvention pour les travaux de la gare qui ont récemment démarrés. Monsieur EUVERTE répond qu'aucun accord n'a été reçu à ce jour.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire

En date du 6 octobre 2015, la municipalité a accepté l'avenant n°1 au marché M 15.056 remplaçant la Société Sémaphores territoires par la Société Sémaphores Expertises. Les autres clauses du marché restent inchangées.

En date du 9 octobre 2015, la municipalité a accepté la proposition de la société ENVOL ENVIRONNEMENT de reprendre la totalité des missions du mandataire SOGETI INGENIERI restant à effectuer.

URBANISME

1) Modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU

Monsieur HUBERT informe le conseil qu'une procédure de modification simplifiée du PLU a été prescrite par arrêté n°2015/427 du 12 octobre 2015.

Cette modification concerne :

- La suppression du coefficient d'occupation du sol (COS) conformément à la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR pour l'ensemble des zones.
- La faculté de rejeter les eaux pluviales aux réseaux existants en cas d'impossibilité de traitement des eaux sur la parcelle pour l'ensemble des zones.
- L'augmentation de l'emprise constructible de 70 à 75 % sur la zone industrielle du Renoir.
- La réduction du nombre de place de stationnement pour les activités logistiques sur la zone industrielle du Renoir.
- De petites modifications mineures du règlement suite à des difficultés d'interprétation lors de l'instruction des permissions d'urbanisme

Monsieur HUBERT demande au conseil de définir les modalités de mise à disposition du public de ce dossier de modification simplifiée de la manière suivante :

- Le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU complété des avis des personnes associées, sera mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie pendant une durée de 1 mois.
- Les observations du public pourront être consignées dans un registre disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie durant toute la durée de mise à disposition du dossier.

- Durant la période de mise à la disposition du dossier, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à l'attention de Monsieur le Maire, qui l'annexera au registre.
- Ces modalités seront portées à la connaissance du public par affichage à la porte de la Mairie, par publication sur le site internet et par insertion dans le journal « Le Parisien », au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.

Monsieur HUBERT indique que ces modifications n'ont pas à faire l'objet d'une enquête publique. Il ajoute que les membres de la commission urbanisme ont donné un avis favorable à ces modifications lors d'une réunion organisée le 1^{er} octobre dernier.

Monsieur DERAYE souhaite revenir sur le point relatif à la faculté de rejeter les eaux pluviales aux réseaux existants pour l'ensemble des zones. Il sera nécessaire selon lui que les personnes rejettent leur eau pluviale dans le réseau d'assainissement existant afin d'éviter une surcharge de la station d'épuration. Monsieur HARDIVILLEZ explique que le SIAE est dans un mode de collecte des eaux séparatif, la méthode d'infiltrations à la parcelle est favorisée partout en France.

Monsieur DERAYE souhaiterait obtenir le compte-rendu de la dernière commission urbanisme. Monsieur EUVERTE répond qu'une copie lui sera transmise.

Monsieur BLANCHARD aimerait avoir des précisions concernant le nombre de places de stationnement sur la zone industrielle du Renoir. Monsieur EUVERTE indique que la superficie correspond à une place par 300 m² de surface plancher, ce qui correspondrait à 50 places. La société EDF propose d'avoir une place pour 800 m² de surface plancher. Monsieur BLANCHARD remarque que ce point a été vu en accord avec EDF et que cela ne perturbera pas leur activité.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

PERSONNEL

2) Instauration du régime des astreintes et des permanences communales

Monsieur BÉTHENCOURT explique que dans le cadre d'un contrôle effectué par les agents du trésor public, il a été demandé la délibération instituant les astreintes pour les personnes soumises à ce service.

Après recherches, il s'avère qu'aucune délibération n'a été prise depuis la création de ce service.

Monsieur BÉTHENCOURT demande au conseil :

- D'instaurer le service d'astreintes et de permanences communales à compter de ce jour et aussi de façon rétroactive.
- De préciser que la municipalité ne souhaite pas le remboursement des astreintes déjà versées depuis février 1998, considérant qu'elles correspondent bien à des services réalisés par les agents qui en ont bénéficié.
- De préciser que bien que les contrôles des agents comptables successifs n'aient pas décelé cette anomalie, les sommes perçues n'ont pas porté préjudice à la ville.

- De dire que les astreintes et les permanences communales seront rémunérées en fonction des montants définis par décret et réévaluées automatiquement en cas de modification des montants de référence.

Monsieur EUVERTE explique que les astreintes avaient initialement été définies pour les Services Techniques, puis ce régime a été étendu à d'autres services. Il indique que le trésorier ne versera pas les sommes dues aux agents tant qu'une délibération ne lui sera pas transmise. Monsieur EUVERTE informe que les nouveaux barèmes mis en place par l'Etat induisent une baisse significative des indemnités des astreintes, essentiellement pour le service de Police Municipale, et qu'à ce titre une réflexion sera menée pour trouver une compensation financière.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

3) Modification du tableau des emplois

Monsieur EUVERTE explique que les services scolaires et périscolaires ont besoin d'être étoffés car de nombreux projets sont à développer :

- Gestion des effectifs et de la carte scolaire suite à l'apport de population
- Création de nouveaux ateliers pour le TAP (temps d'activités périscolaires) pour les écoles et les publics extérieurs
- Création d'un service jeunesse pour les 12-16 ans

Il propose donc au conseil de créer un poste de catégorie A (attaché territorial) qui prendra la responsabilité des services scolaire, périscolaire et jeunesse en qualité de Directeur de pôle.

Monsieur DERAYE s'interroge sur la création de ce poste en catégorie A. Monsieur EUVERTE explique que la personne pressentie pour ce poste travaille déjà pour la commune en contrat à durée déterminée. Elle assure l'intérim de la Direction Culture et a mis en place la création du pôle Enfance, Jeunesse et Sports.

Monsieur WACHEUX souhaiterait savoir si cette création de poste augmente les effectifs. Monsieur EUVERTE confirme cette augmentation en indiquant que la création de ces nouveaux services va entraîner une charge de travail supplémentaire. Il indique que l'agent en question est embauché sur un contrat de droit privé qui ne peut dépasser 6 ans. Au terme de ces 6 ans, la municipalité pourra recruter la personne en contrat à durée indéterminée mais elle devra proposer les mêmes conditions d'embauche qu'en contrat privé. Monsieur EUVERTE explique que les agents concernés sont avertis qu'ils doivent au préalable passer les concours afin de pouvoir être titularisés.

Monsieur WACHEUX estime qu'il est nécessaire de réduire les charges de personnel au vu du déficit de l'Etat qui va entraîner une nouvelle baisse des dotations. Monsieur EUVERTE explique que la création de ce poste est importante puisqu'elle va permettre la mise en place de nouveaux services à la population. Il est essentiel selon lui de développer des activités pour les jeunes lupoviciens. Monsieur BLANCHARD partage ce point de vue. Madame BAYARD considère également qu'il s'agit d'une bonne démarche et qu'il est nécessaire de prêter une attention particulière à l'emploi et à la jeunesse.

Monsieur DERAYE explique qu'il ne faut pas tout confondre et que les dépenses de la Fonction Publique d'Etat sont différentes de celles de la Fonction Publique Territoriale.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 24 voix pour et 1 abstention.

FINANCES

4) Réalisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur EUVERTE explique que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'ordonnateur, sur approbation de l'assemblée délibérante, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, hors remboursement de la dette.

Il propose au conseil d'autoriser la mise en place de cette mesure pour l'année 2016 pour un montant total de 1 047 761€ qui se décompose de la manière suivante :

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2016

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2015 (BP + DMS)	Montant autorisé avant le vote du BP 2016
20 - immobilisations incorporelles	575 937,41 €	143 984,00 €
204 - subventions d'équipement versées	32 012,40 €	8 003,00 €
21 - immobilisations corporelles	1 492 577,37 €	373 144,00 €
23 - immobilisations en cours	2 090 523,08 €	522 630,00 €
Total des dépenses d'investissement hors dette	4 191 050,26 €	1 047 761,00 €

Monsieur DERAYE regrette l'absence de débat préalable et de détails concernant ces chiffres. Monsieur EUVERTE explique qu'il est difficile de connaître les éléments avant le Débat d'Orientation Budgétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 21 voix pour et 4 voix contre

5) Informations sur le Bilan Social

Monsieur EUVERTE informe le conseil que le bilan social 2014 a été présenté à la réunion du Comité Technique le 23 septembre 2015. Les indicateurs sur les effectifs, les absences et la formation ont fait l'objet d'un comparatif sur les années 2012, 2014 et 2015.

Ce point ne nécessite pas de délibération.

6) Questions diverses

Madame BAYARD aimerait savoir où en est le projet du Très Haut Débit. Monsieur HARDIVILLEZ indique que les travaux sont terminés et qu'une réunion va se tenir au syndicat le 19 novembre prochain concernant les réclamations dont peuvent faire l'objet les mairies qui sont en phase de commercialisation. Il explique la nécessité de maîtriser l'arrivée des commerciaux sur la commune. Monsieur HARDIVILLEZ précise que l'opérateur SFR-Bouygues s'est déjà positionné. Le groupe Orange estime avoir une couverture suffisamment importante en France pour s'engager dans ce mode de fonctionnement. Monsieur HARDIVILLEZ informe qu'un rendez-vous sur la présentation des commerciaux devrait prochainement se tenir, et que ce point fera l'objet d'une information auprès de la population.

Monsieur DERAYE souhaiterait obtenir un point sur les subventions régionales à l'issue de la commission qui se tiendra le 13 novembre à la Région.

Plus aucun conseiller ne souhaitant s'exprimer, Monsieur EUVERTE ferme la séance à 21 H 45.

Le Secrétaire de Séance

Frédéric BÉTHENCOURT